AR-Préfecture
095-219503943-20260504-3-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-05-2026
Publication le : 04-05-2026

N° 2026/76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT SIX** le **22 avril** à 20 heures 00. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la la salle l'Intemporelle en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :
MM/Mmes : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY (+1), Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHELEMI (+1), Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS, Estelle PECQUEUX(+1), Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL, Jean-Marc PECQUEUX, Jeanne BEURY-JOSSELIN, Frédérique BACQUET, Grégory CROZZOLO, Audrey MERI (+1), Pascal FRANCK, Marie-France HOFFMANN, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Hugo SAUNIER, Frédérique DOHY, Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER, Bruno LE DISEZ formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :
16 avril 2026

Date d'affichage :
16 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29

Etaient absents représentés :
Laurence BARTHELEMI représentée par Stanislas BARTHELEMI
Eric LEROYER représenté par Alexandre DOHY
Philippe MONTAIGNE représenté par Estelle PECQUEUX
Elodie TEIXEIRA représentée par Audrey MERI

Marie-France HOFFMANN est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : Affectation définitive des résultats 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et particulièrement ses articles L2311-5 et R2311-11 et suivants ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M57 et la procédure d'affectation des résultats qui en découle ;

Considérant les résultats du Compte Financier Unique (CFU) 2025, l'état des contrôles de ce dernier ne faisant apparaître aucune anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire et adopté par l'assemblée délibérante au cours de la même séance comme suit :

- **Résultat de clôture 2025 de la section de fonctionnement : 5 170 501,38 €**
(Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement 2025 à laquelle s'ajoute le résultat de clôture de l'exercice précédent)

- **Résultat de clôture 2025 de la section d'investissement : - 5 621 117,61 €**
(Différence entre les recettes et les dépenses d'investissement 2025 à laquelle s'ajoute le résultat de clôture de l'exercice précédent)

Considérant que seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir l'éventuel besoin de financement de la section d'investissement, le résultat de clôture de cette même section d'investissement, qu'il soit excédentaire ou déficitaire, étant reporté quant à lui automatiquement en section d'investissement au compte R001 ou D001 et ne nécessitant pas de délibération ;

Considérant que le montant total des restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées) est de **664 980,65 €** et que le montant total des restes à réaliser en recettes (recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre) est de **4 088 553,60 € soit un solde sur RAR de +3 423 572,95 € ;**

Considérant qu'il existe un besoin de financement si le résultat de clôture de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser (RAR) est négatif et que dans ce cas, le compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) doit venir en priorité couvrir ce déficit d'investissement cumulé ;

Considérant que le résultat de clôture de la section d'investissement corrigé des RAR pour le budget principal de la commune de Méry-sur-Oise **est de – 2 197 544,66** € et qu'il est donc constaté un besoin de financement ;

Après avis de la commission des Finances et Intercommunalité en date du 15 avril 2026,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité**, par :

- **26 voix pour :**

MM./Mmes : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY (+1), Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHELEMI (+1), Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS, Estelle PECQUEUX (+1), Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL, Jean-Marc PECQUEUX, Jeanne BEURY-JOSSELIN, Frédérique BACQUET, Grégory CROZZOLO, Audrey MERI (+1), Pascal FRANCK, Marie-France HOFFMANN, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Hugo SAUNIER, Frédérique DOHY

- **3 abstentions :**

MM./Mmes : Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER, Bruno LE DISEZ

AFFECTE au compte R 1068 , +2 197 544,66 € afin de couvrir le déficit d'investissement cumulé (ou besoin de financement) et le reliquat du résultat de clôture de la section de fonctionnement **au compte R 002, soit 2 972 956,72 €.**

DIT que le déficit d'investissement de **– 5 621 117,61 €** est affecté quant à lui au compte **D 001.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR-Préfecture
095-219503943-20260504-3-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-05-2026
Publication le : 04-05-2026

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 22 avril 2026

La secrétaire de séance

Marie-France HOFFMANN
Conseillère Municipale

Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise

Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-05-2026
Publication le : 04-05-2026
AR-Préfecture
095-219503943-20260504-3-AR

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

I

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-2 772 101,87		-2 849 015,74		-5 621 117,61
Fonctionnement	7 468 043,67	4 417 242,15	2 119 699,86		5 170 501,38
TOTAL I	**4 695 941,80**	**4 417 242,15**	**-729 315,88**		**-450 616,23**
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**4 695 941,80**	**4 417 242,15**	**-729 315,88**		**-450 616,23**

VILLE DE MERY SUR OISE - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	664 980,65
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)		98 114,60
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		566 866,05
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

VILLE DE MERY SUR OISE - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	4 088 553,60
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		3 100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		988 553,60
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.